

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	»	»	8 fr.
Autres départements.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUGINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES.....

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

La Turquie Parlementaire

Tout arrive. Le 17 décembre le Sultan Abdul-Hamid est allé en grand gala d'Yildiz-Kiosk au palais législatif situé sur la place Sainte-Sophie dans le vieux Stamboul, habité principalement par les musulmans ; le long du parcours à travers la grande ville le cortège impérial fut salué par les acclamations d'une foule enthousiaste.

Arrivé à la salle des séances, le Sultan prit place dans sa tribune en face du bureau. La salle était comble, on y voyait les princes de la famille impériale ; les hauts dignitaires, les patriarches ; le corps diplomatique était représenté au grand complet, une tribune avait été réservée aux nouveaux sénateurs.

C'est le premier secrétaire du Sultan qui donna lecture du discours du Trône, que toute l'assistance écouta debout.

Dans l'exorde le Sultan rappelle que la Constitution qu'il avait octroyé à son peuple, au moment de son avènement au trône en 1876, ne put être appliquée, en raison des difficultés rencontrées à cette époque ; mais depuis l'instruction s'est développée, grâce à l'ouverture de nombreuses écoles et aujourd'hui le degré de culture de toutes les classes s'est élevé aussi le Sultan a-t-il estimé qu'il convenait de donner satisfaction au désir exprimé et de proclamer à nouveau la Constitution.

En conséquence le Sultan a appelé au grand vizirat, Kiamil pacha et l'a chargé avec un nouveau ministère d'organiser le régime constitutionnel.

C'est à ce moment que le prince de Bulgarie vali de la Roumélie orientale, rejeta inopinément la suzeraineté de l'empire et proclama l'indépendance de la Bulgarie, et en même temps le gouvernement autrichien annonça à la Turquie et aux puissances signataires du traité de Berlin qu'elle avait décidé l'annexion pure et simple de la Bosnie et de l'Herzégovine. Le Sultan regrette que les actes de ces deux Etats constituent une violation du traité de Berlin, il a chargé le ministère du soin de défendre les droits de la Turquie et il désire que la Chambre donne son concours au gouvernement. Le Sultan se félicite de constater que la Turquie a toutes les sympathies de l'Europe ; il compte sur l'appui des puissances amies pour obtenir une solution satisfaisante des questions en litige avec l'Autriche-Hongrie et la Bulgarie.

Son discours se termine par une invitation aux députés de s'associer au gouvernement, pour approuver les réformes financières et économiques reconnues nécessaires, il espère aussi le concours de l'assemblée pour aider au développement de l'instruction publique ; enfin il appelle l'attention des élus de la nation sur l'obligation où la Turquie se trouve d'accroître sa puissance militaire sur terre et sur mer.

Après la lecture de ce discours le sultan prit la parole et s'adressant à la Chambre se félicita d'avoir procédé lui-même l'ouverture du Parlement et de voir rassemblés autour de lui les représentants du peuple.

Cette solennité a été un événement européen. De toutes les capitales parviennent des télégrammes de félicitations, des souhaits à la Chambre Ottoman et au gouvernement turc ; de leur côté les grands journaux étrangers consacrent des articles élogieux à la Turquie et au Comité Union et Progrès, qui avait su accomplir la révolution sans troubler le pays.

Cependant au milieu de cette approbation générale, il y eut deux notes discordantes ; à Sofia et à Vienne on parut surpris de trouver dans le discours du sultan une protestation contre la proclamation de l'indépendance de la Bulgarie et contre l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine. A Sofia on semble prendre le dis-

cours du trône au tragique ; le conseil des ministres après avoir délibéré, aurait décidé d'adresser à la Porte une note diplomatique. Dans cette note il reprocherait au gouvernement turc d'avoir donné le nom de vali de Roumélie au roi de Bulgarie ; cette appellation serait considérée comme une atteinte à la dignité du souverain.

On ne croyait pas les bulgares aussi chatouilleux sur le protocole, mais cette chicane dénoterait dans l'esprit des ministres, des sentiments moins enclins à la conciliation que certains journaux le prétendent ; du reste, les pourparlers entre la Turquie et la Bulgarie demeurent suspendus.

A Vienne, la fâcheuse impression qu'avait pu produire le discours du trône a vite disparu puisqu'on annonce que la Porte et le gouvernement autrichien vont désigner les délégués chargés de négocier l'arrangement entre les deux pays.

Ces négociations vont s'ouvrir précisément au moment où la Chambre ottomane va terminer sa constitution, élire son bureau et qu'elle se dispose à commencer ses travaux. Or il est à peu près certain que parmi les premières questions qui seront à l'ordre du jour figurent la proclamation d'indépendance de la Bulgarie et l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine.

La nouvelle Chambre est composée pour les deux tiers au moins, peut-être pour les trois quarts de membres élus avec le programme du Comité Union et Progrès qui a fait la révolution de juillet et qui a dirigé les récentes élections avec le succès que l'on sait.

On peut prévoir, par l'esprit de conciliation et la modération dont les Jeunes-Turcs ont donné la preuve dans les luttes électorales, qu'ils se montreront également prudents et réservés quand viendront en discussion devant la Chambre les questions extérieures, principalement la proclamation de l'indépendance de la Bulgarie et l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine.

On avait craint que ce Comité Union et Progrès ne fit combattre par ses représentants à la Chambre, Kiamil pacha, le grand-vizir ; ce haut personnage passe pour avoir conservé ses anciens préjugés et demeurer l'adversaire de toutes réformes libérales. Les dernières dépêches de Constantinople dissiperont ses appréhensions ; la suite d'un entretien entre le grand-vizir et Ahmed Riza le Comité Union et Progrès accorda sa confiance à Kiamil pacha et le ministère actuel se trouve ainsi consolidé.

Quant à l'opposition libérale, dont le chef est Sabaheddine, elle ne peut exercer aucune influence à la Chambre, car elle comprend surtout des personnages officiels, plus ou moins ralliés aux idées libérales et des Grecs, des Serbes, des Bulgares animés de tendances séparatistes.

J. R.

L'envers de l'Affaire

On ne saurait trop admirer l'ingéniosité des journalistes.

Le jour où M. André fut chargé de remplacer le bon M. Leydet, on le prévint que l'instruction désormais devait être absolument secrète.

Cependant certains de nos confrères « bien informés » continuèrent à donner « le compte-rendu complet » des interrogatoires de Mme Steinhil.

M. Clemenceau, ayant constaté le fait, entra dans une belle fureur. Il sauta en voiture et se fit conduire chez M. le Gardé des Sceaux.

— Alors cela va recommencer ? s'écria-t-il. Nous avons demandé que l'instruction soit secrète et elle continue à se faire dans la rue ! Vos magistrats se f... de nous !

M. Briand tomba d'accord que c'était là un abus intolérable. Il promit de découvrir et de punir les coupables. Mais une enquête rapide lui donna la conviction qu'aucune indis-

cretion n'aurait été commise. M. André était resté muet ; son greffier avait la bouche close. Et quand à M. Aubin, tout le monde sait qu'il s'est attiré par son silence la rancune inexorable des reporters judiciaires trop curieux.

Comment donc les plus ingénieux de nos confrères ont-ils réussi à révéler des secrets que personne ne leur avait confiés ?

C'est l'enfance de l'art.

Ne connaissant pas les interrogatoires véritables de Mme Steinhil, ils s'entendirent pour publier les interrogatoires probables. Chaque fois que l'inculpée était appelée chez le juge, ils se réunissaient dans une taverne qui leur était familière, et se mettaient d'accord sur ce qui devait se passer dans le cabinet de M. André.

Pour être certains de respecter la vraisemblance, ils reconstituaient la scène complètement. Un de nos confrères jouait le rôle de juge d'instruction ; un autre, — jeune et imberbe, — celui de la belle Mme Steinhil ; un troisième, enfin celui de l'avocat.

Et le public en a eu pour son argent.

Le purgatoire de M. Piou

On sait avec quelle extraordinaire activité M. Jacques Piou, député de la Lozère, préside l'Action libérale. Il prononça dernièrement, au siège de cette Ligue, un grand discours qui, des quatre coins du monde, fit affluer des sommes importantes dans la caisse du Comité.

Naturellement tous les dons sont accompagnés de lettres. A la fin de chaque mois, la demeure de M. Piou, — un superbe château situé aux environs de Mende, — où il séjourne la majeure partie de l'année, est encombrée de plusieurs sacs de correspondances.

M. Piou ne peut songer à lire tous ces documents. Il ordonne de charger les sacs, pleins de secrets les plus suggestifs, sur une petite voiture, puis, à la nuit tombante, il les fait transporter sur un coteau désert, Chaldecoste (Chaudes-Côtes), qui domine Mende.

Là, dans le silence et la solitude, un grand feu est allumé, et les hommages, les projets, les espérances des partisans de l'Action libérale flamboyent en projetant au loin, sur les montagnes environnantes, des lueurs d'holocauste.

Les Mendois ont surnommé ce lieu : le Purgatoire de M. Piou.

Les Maîtres de l'Univers

RICA A USBEK

(Suite)

La Religion, ainsi que le sens commun le proclame, est le contraire de la Science. Ce fondateur qui chassa les marchands du Temple et qui confondit les docteurs avait bien choisi ses vrais ennemis. Aux savants, préoccupés de la lettre, aux marchands, friands du bénéfice, le prédateur de Galilée oppose ses inspirations désintéressées.

S'il exagéra son ressentiment pour le besoin de sa polémique, nous n'en devons pas moins l'admirer ; il marque la différence éternelle qu'aucune illusion par la suite n'aura le pouvoir de combler.

Car le négoce et le savoir ne peuvent être sources de moralité : la Science et l'Industrie nous offrent des règles de conduite, des limites d'actions, des coutumes, des règlements, des codes. Mais du code commercial aux prescriptions Kantienues de la conduite nous n'obtenons que des cadres vides dans lesquels notre mérite individuel viendra inégalement s'insérer. L'idéaliste qui mettait au-dessus de tout au monde, la bonne volonté, pouvait-il ensuite, sans se contredire, nous offrir, comme les casuistes, des recettes d'actions, des pierres de touche de moralité ; comme si nous n'étions

point les créateurs intimes de nos mérites, par l'ardeur des intentions qui accompagnent, dans le monde, les signes de notre activité !

La science et le négoce fondent le droit, mais ne fondent point la morale. Ils assurent l'égalité, mais respectent mal la liberté. Ils mettent de la dureté et de l'inexorable dans l'air social. Je crois, comme vous, qu'ils nous obtiennent un minimum de sécurité. Ils nous valent même un minimum vulgaire de bonheur ; si cruel que soit l'homme pour l'homme, il entoure sa méchanceté d'une heureuse hypocrisie que pratiquaient mal les bêtes féroces et les ancêtres cannibales ! L'adoucissement scientifique de conditions est un bienfait considérable ; je ne prétends point le diminuer. L'homme est beaucoup plus tranquille pour ce qui est de ses premiers besoins : il contracte, à sa naissance, avec la société sa mère, une solide assurance protectrice ; mais il se heurte au despotisme des lois qui le protègent ; il ne trouve, autour de lui, aucune sensibilité ; et peut-être l'homme est-il plus friand de douceur que de justice...

En même temps qu'il s'élève contre la rigueur de sa présente condition, le civilisé oublie l'antique indication du bonheur ; les sages et les saints sont rares dans la cité nouvelle ; nous sommes tous envahis d'un grand mal d'agitation ; nous agissons ou voulons agir et n'avons plus le temps de méditer ; le bonheur et l'éthique véritables sont aux imitateurs inspirés du cynisme antique dans son tonneau et du moine chrétien dans sa thébaïde.

Mais qui de nous osera tenter la paradoxale expérience ! Ce n'est pas la mort des religions qui m'attriste ; c'est le déclin de l'esprit religieux. Quelque grande force nécessaire nous relèvera-t-elle de cet affaissement ? La confiance profonde aux destinées de la vie dont l'harmonieuse présence reconforte mon courage, m'emporte à des croyances plus sereines.

Dans le monde tel que je vous accorde qu'il est, des indications heureuses se dessinent. La beauté du visage féminin, la bonté des yeux instinctifs et des attitudes gracieuses, la splendeur des conceptions esthétiques et les illuminations qui parcourent nos littératures, me sont des témoins du rôle glorieux de l'espèce dans l'évolution. Un assombrissement subit dû aux perturbations de la science, laisse intact l'espoir essentiel. Si la moralité décline à cette heure, la poésie cependant fleurit. Le poète est un saint de l'imagination, il nous indique la route que son humanité lui interdit de suivre. Nos horizons sont intacts si nos chemins sont rudes. L'enthousiasme des poètes et la beauté des femmes sont l'indication de la Vie dans la mêlée confuse du capital et de l'acier. Ne prenons point pour un déclin les vicissitudes présentes. La science, orgueil de l'homme, est retournée contre son inventeur pour lui fermer la route de l'évolution ; elle a inspiré son despotisme ; elle a prêté sa forme décente à l'humaine cruauté ; elle s'est parée du charme de la Religion. Elle a trouvé ses prophètes et son évangile ; à la lumière de quelques vérités elle a fait éclater le ridicule éternel des théogonies naïves, dont le dogmatisme enfantin fait qu'on oublie la ressource intuitive.

Contre la science qui le conduit et l'aveugle, l'homme se redressera tôt ou tard. Sous le mécanicien et l'ingénieur, apparaîtront un jour, comme aux premiers moments d'humanité édénique, l'admirable organisme inspiré. L'instinct et l'enthousiasme vital retrouveront la trace esthétique et morale. Par les voies gracieuses de la Vie et de la Beauté les sociétés abandonneront leurs froides rigueurs scientifiques.

Cette espérance, n'est pas le refuge commode d'un intellectuel désabusé, secrètement et vulgairement satisfait. Lorsque la science aura éclaté en quelques saisissantes catastrophes dont les événements contemporains pré-

parent l'éventualité, les yeux des portifs aveugles, s'ouvriront enfin informés. L'état des rapports entre les classes dirigeantes et les classes populaires, la crise du socialisme international, la revanche probable des foules sur le capitalisme savant, seront une leçon à l'usage des aristocraties futures : pour avoir ravalié le bonheur aux tristes préoccupations de l'argent et du pain, nos industriels ont déchainé de terribles exemples et de fatales convoitises ; l'appel aux besoins de la bête a été généralement entendu ; de tels accents sont toujours profondément accessibles au populaire ; la science, par l'exemple épidémique des grands, a son éducation révolutionnaire ; le jour où l'histoire nous aura fourni l'expérience d'une grande dévastation par la lutte immonde des basses convoitises, ce jour-là viendront, n'en doutez point, les hommes d'Etat avisés, qui retrouveront, aux sociétés nouvelles, des fondements plus nobles et plus sûrs. Le règne de la Justice naîtra des expériences malheureuses. La Vie s'est souvent servie des catastrophes pour perfectionner ses constructions. Confions-nous en ses méthodes qui ont pour elles la consécration des espaces et des temps (1).

Ainsi parla, mon cher Usbek, le vieux philosophe à ton ami peu rassuré.

RICA.

Pour copie conforme : LUC.

(1) Les opinions du philosophe, à qui il sera répondu, n'engagent en rien celles du copiste fidèle.

INFORMATIONS

Au Maroc

L'Evacuation de la Chaouia

M. Clemenceau, président du conseil a conféré, samedi après-midi, au ministère de l'intérieur, avec M. Pichon, ministre des affaires étrangères, le général Piquart et M. Regnault, ministre de France à Tanger, au sujet des mesures à prendre pour assurer l'évacuation progressive de la Chaouia.

Les ministres se sont mis d'accord sur les règles générales qui doivent présider à cette évacuation, et M. Pichon a été chargé de rédiger des instructions qui seront remises à notre représentant au Maroc.

M. Regnault quittera Paris le 10 janvier pour se rendre à Fez, auprès du sultan Moulay-Hafid, qui, dans des termes pressants, l'invita à venir s'entretenir avec lui. Le général Lyautey, qui est attendu à Paris dans les premiers jours du mois prochain, doit entretenir le gouvernement de différentes questions intéressant notre frontière sud-oranaise.

Une Banque allemande à Casablanca

Plusieurs personnalités allemandes sont depuis quelques jours dans notre ville pour jeter les bases d'une banque allemande. Cette banque fonctionnera dans les premiers jours de janvier.

Au Venezuela

La présidence du général Gomez est reconnue officiellement par tout le pays. La révolution est accomplie sans aucune effusion de sang.

— Le général Célestino Castro, frère de l'ex-président et commandant du département de Tachira, a remis au nouveau commandant toutes ses armes et munitions.

Plusieurs procès en restitution de biens illégalement acquis, intentés à l'ex-président Castro, coûteront probablement à ce dernier 2 millions de dollars.

Le monopole du commerce des bestiaux est supprimé, et la presse recouvre sa liberté.

Le différend de frontière entre le Venezuela et la Colombie est régi-

par un décret public au ourd'hui, décret qui ouvre à la Colombie la navigation sur la rivière Schouia et rétablit un bureau de douane à Villamur.

Les révolutionnaires d'autrefois résidant actuellement à l'étranger sont invités à rentrer.

La Navigation aérienne

Wilur Wright se préparait hier après-midi à effectuer un vol en présence de M. Lilaz, chef du cabinet du ministre des travaux publics, quand il constata qu'on lui avait mis de l'essence au lieu de l'huile dans son carter. Cette substitution, que Wilur Wright suppose volontaire, inquiéta l'aviateur. Enfin, sur les instances de M. Léon Bollée, il finit, après avoir vérifié très minutieusement tout son appareil, par s'élancer dans les airs. Son vol fut bref, dix minutes environ, mais très curieux. Au lieu de décrire des ellipses comme à son ordinaire, Wright s'amusa, avec une hardiesse impressionnante, à zigzaguer et à faire de multiples virages en tous sens avec l'aisance d'une chauve-souris ou d'un martinet. Par instants, il courait droit sur un obstacle, puis, au moment où on croyait qu'il allait l'atteindre, il faisait un croquet et l'évitait avec une science et une hardiesse admirables.

M. Lilaz a félicité vivement Wright, et lui a annoncé la visite pour la semaine prochaine de M. Barthou lui-même. Wright a promis de faire en l'honneur du ministre un très grand vol.

Les « Aériennes »

La toute récente innovation anglaise. Les « Aériennes » sont les grandes dames ultraselect qui auront leur aéroplane, comme on a maintenant sa Lorraine-Dietrich. Elles dirigeront elles mêmes leur plus lourd que l'air. C'est Mrs As... Harbord qui dans quelques semaines ouvrira la marche à l'Étoile. Elle s'est déjà acquise un brillant renom d'intrepide par une série d'ascensions réussies, entre autres sa traversée de Londres à Verdun, au cours de cet été. Mariée en premières noces à un milliardaire australien qui lui laissa une fortune considérable, puis à un prince de la finance anglaise, Mrs Harbord peut se permettre les plus coûteuses fantaisies. L'aéroplane qu'on lui construit à Paris coûtera plusieurs centaines de mille francs, une misère. Ce nouveau sport ne tardera pas à passionner les femmes. Les « Aériennes » vont prendre leur vol. Paris les verra planer au-dessus du Bois en 1909.

Les inventions d'Edison

Le grand savant Edison met en ce moment la dernière main à deux inventions. La première est sa batterie d'accumulateurs au cobalt ; elle ne pèsera que 40 livres par cheval-vapeur, au lieu de 80 à 100 livres, poids moyen des accumulateurs actuels, coûtera moins cher et pourra durer de six à huit ans.

Edison achève, en outre, le modèle de sa maison en béton pour ouvriers. Il a établi des « moules » en fonte nickelée intérieurement. Ces moules sont montés à la place où l'on veut construire, assemblés à l'aide de vis et de chevilles et dressés.

Dans l'espace vide réservé pour les murs, on coule un mélange formé d'une partie de ciment et deux parties de sable et morceaux de pierre. A l'aide de presses hydrauliques, on comprime le béton dans les moules. Les formes donnent non seulement les murs, mais les escaliers, les cheminées, les baignoires, les évier des cuisines, etc. Au bout d'environ huit jours, on peut retirer les moules ; au bout d'une autre semaine, la maison est duré comme de la pierre et on peut l'aménager.

Cette invention, si elle réussit, révolutionnera l'industrie du bâtiment.

CHRONIQUE LOCALE

ELECTION SÉNATORIALE

DU 3 JANVIER 1909

CANDIDAT RADICAL

PAULIAC

Ancien Sénateur
Président du Conseil Général

A cause de la fête du jour de l'an, nos ateliers seront fermés vendredi et par suite le JOURNAL DU LOT ne devait pas paraître samedi, mais nous croyons préférable de supprimer le numéro de jeudi et de faire paraître, comme d'habitude, le numéro de dimanche dans l'intérêt de nos lecteurs ruraux.

Nous prions dès lors nos correspondants et amis de vouloir bien nous adresser, pour cette semaine, leurs correspondances avant jeudi si possible.

L'ÉLECTION SÉNATORIALE

M. Pauliac, le distingué président du Conseil Général, candidat radical à l'élection sénatoriale du 3 janvier, adresse la lettre suivante aux délégués sénatoriaux :

MESSEIERS LES DÉLÉGUÉS,

Pendant 14 ans, j'ai eu le très grand honneur de représenter notre département au Sénat. Vous savez grâce à quel concours d'intrigues, d'erreurs, etc., l'opposition alliée à des républicains nous a battus à quelques voix.

Ayant conscience d'avoir rempli mon mandat sans défaillance, de l'avoir perdu avec honneur, fort du concours que veulent bien me prêter les chefs du parti républicain dans le département, je viens solliciter vos suffrages à l'élection du 3 Janvier.

Al je besoin de vous faire une profession de foi ? Au Sénat, je faisais partie de la Gauche Démocratique. J'ai toujours appartenu au parti Républicain Radical. Mon programme, c'est le sien. Il a pour base le respect de la propriété individuelle, des droits acquis... pour but, le plus grand bien-être moral et matériel du pays, pour moyen, des réformes successives, mûries et votées dans l'ordre et la liberté.

Ce parti, qui a très longtemps détenu le pouvoir, a été critiqué comme tous les gouvernements. Mais, vous avez constaté vous-mêmes la fausseté de bien des allégations. Vous avez vu la diffamation et la calomnie devenues un système.

Comparez d'ailleurs les progrès réalisés par la République, à ceux d'une autre période de même durée, et concluez.

Il me serait particulièrement agréable de collaborer au vote de l'impôt sur le revenu. Plusieurs d'entre vous peuvent se rappeler que j'ai traité ce sujet, il y a 12 ans, à la réunion qui a précédé l'élection sénatoriale. Aujourd'hui, comme alors, je considère cette réforme comme un acte de Justice, de bonne politique, et une nécessité fiscale.

Je serais heureux de voir aboutir les projets de loi, attribuant aux départements pauvres (comme le Lot) de plus larges subventions pour la construction de leurs tramways.

Enfin, quelque prudence qu'exige la loi sur les retraites ouvrières, je souhaite que cette partie de notre idéal

puisse être réalisée. Mes efforts tendraient à en faire bénéficier le plus possible le travailleur agricole. J'y vois un des moyens de rendre à nos campagnes une partie de leur population.

Au reste, j'estime que, sans rien sacrifier de l'intérêt général, il est urgent de chercher en toute circonstance à rétablir l'équilibre entre les villes en plethore d'habitants et nos campagnes dépeuplées, et cela non seulement pour l'agriculture, mais dans l'intérêt plus haut de l'ordre, de la race même, et de l'avenir du pays.

PAULIAC,
DOCTEUR EN DROIT
PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL
ANCIEN SÉNATEUR.

UN APPEL

MM. Cocula sénateur, Bécay et Malvy députés, adressent l'appel suivant aux délégués sénatoriaux du Lot :

Aux délégués sénatoriaux républicains du département du Lot

Citoyens,

Au moment où le Sénat est appelé à prendre sa part de responsabilité dans la politique d'action réformatrice voulue par le pays, il vous appartient de dire, par le choix de votre représentant, ce que vous pensez de l'œuvre entreprise.

La Chambre a voté les retraites ouvrières ; elle aura voté dans deux mois l'impôt sur le revenu.

Voulez-vous que votre élu seconde l'effort du parti républicain ? Voulez-vous au contraire qu'il s'associe à ceux dont le but avoué ou caché est d'arrêter ou de retarder toute réforme ? Vous avez le choix entre ces deux politiques : Progrès ou Recul.

Prononcez-vous avec clarté, sans équivoque.

M. PAULIAC est le seul candidat radical. Vous connaissez ses sentiments, ses idées. Il reprendra à la gauche démocratique du Sénat la place qu'il y occupait. Il soutiendra les réformes que vous attendez.

En portant sur lui vos suffrages, vous êtes appelés à accomplir une œuvre de réparation dont la nécessité s'impose à ce point que, dans leur impuissance à l'éviter, nos adversaires semblent n'avoir d'autre souci que celui de lui faire perdre son caractère de manifestation républicaine.

Qu'ils le veuillent ou non, l'élection de demain marquera dans le département du Lot une orientation décisive.

Elle indiquera votre ferme désir de voir vos représentants collaborer à l'œuvre de solidarité et de justice sociale que vous voulez voir accomplir.

Elle montrera encore que vous avez à cœur de respecter et de maintenir les vieilles traditions de notre parti en considérant, avec nous, l'attribution d'un sénateur à chacun de vos trois arrondissements comme une des conditions essentielles du groupement des forces républicaines et comme un élément incontestable de succès.

Le sentiment d'égalité et de justice dont s'inspirera votre décision, établira aujourd'hui plus que jamais, l'harmonie indispensable à laquelle vous devez des représentants attachés aux mêmes principes et unis dans l'accomplissement du même devoir.

Ainsi, vous aurez fortifié dans nos rangs cet esprit de discipline qui est l'honneur d'un grand parti. Grâce à lui les manœuvres de nos adversaires, quelle qu'en soit l'heure, resteront vaines et toute tentative de combinaisons équivoques sera d'avance vouée à l'insuccès.

Nous savons que nous pouvons compter sur votre clairvoyance et votre sagesse. Une fois de plus triom-

phera par vous dans le département du Lot, la politique de progrès social.

COCULA, sénateur du Lot.
BÉCAYS, député du Lot.
MALVY, député du Lot.

LETTRÉ OUVERTE aux planteurs syndiqués du Lot

M. Darquier, maire de Cahors, nous demande de publier la lettre suivante, qu'il adresse à MM. les planteurs syndiqués du Lot :

Messieurs,

MM. Delport et Ilbert vous ont adressé récemment une circulaire où ils me signalent à votre vindicte, parce que je soutiens, auprès de l'administration préfectorale, la candidature de M. Henri Girma, fils, comme expert des tabacs.

Permettez-moi tout d'abord de rendre plus clair un passage de cette circulaire, dont la rédaction ambiguë prête à confusion : M. Girma fils n'a jamais été expert des tabacs ; il n'a donc pu, ni bien ni mal expertiser, ni être éliminé de commissions où il n'a pas figuré.

Ceci dit, j'entre dans le vif de mes explications — elles seront brèves — et je demande à MM. Delport et Ilbert au nom de quel principe ils veulent interdire aux hommes en général et aux hommes politiques en particulier d'avoir des amis et de les soutenir le cas échéant.

Si j'appui que j'ai donné et que je donne encore à la candidature de M. Girma fils avait le caractère d'une opposition systématique et préméditée aux volontés des planteurs, si M. Girma avait été éliminé pour insuffisance ou incapacité, on comprendrait l'attitude agressive de MM. Ilbert et Delport. Mais il n'en est rien, et ces messieurs savent bien que je suis et que je reste, en cette affaire, l'escave d'une parole donnée à une époque où les deux séries d'experts furent fusionnées en une seule, et où la Fédération n'avait pas encore émis clairement son désir de voir choisir les experts exclusivement sur ses listes de proposition.

Messieurs Ilbert et Delport m'ont très longuement développé les inconvénients qui résulteraient pour moi de cette fidélité à la parole donnée.

Ils se sont efforcés de me faire entendre que, dans les élections futures, si j'étais candidat, j'aurais l'hostilité des syndicats et des planteurs.

Ils m'ont exposé l'intérêt qu'il y avait pour moi à lâcher, plus ou moins franchement, la candidature de M. Girma.

Enfin, ils m'ont déclaré que des circulaires et des placards dénonçant ma conduite seraient répandus dans l'arrondissement.

J'ai subi successivement la persuasion, l'intimidation plus ou moins déguisée, enfin la menace ouverte.

Malgré tout, Messieurs, je ne me départirai pas de mon calme, et je répondrai encore à MM. Ilbert et Delport que, quand j'ai donné ma parole je ne la retire jamais, quelles qu'en puissent être pour moi les conséquences ;

Qu'il y a une chose à laquelle je tiens plus qu'à tous les mandats politiques, c'est à l'estime de moi-même et à l'estime des autres.

Si je cédaï, disais-je il y a quelques jours dans mon cabinet à MM. Ilbert et Delport, vous triompheriez comme membres de votre Fédération. Mais qu'auriez-vous pour moi ? Du mépris.

Eh bien, à vous tous, planteurs syndiqués du Lot, qui êtes des gens de conscience et de raison, je répète ce que je disais à MM. Ilbert et Delport, je préfère votre ressentiment à votre mépris.

Et laissez-moi vous dire que j'ai la conviction profonde qu'après avoir lu mes explications, l'immense majorité d'entre vous s'écriera : Il a raison !

Croyez, messieurs, à mes sentiments profondément dévoués,
D^r Pierre DARQUIER,
Maire de Cahors.

On n'en veut pas !

La feuille d'à côté, isolée et réduite au plus strict minimum de ses admirateurs, ne sait, depuis la disparition de son chef, de quel côté se tourner.

En vain, elle a fait appel aux amis « républicains » : mais comme ces amis « républicains » ne répondent pas à l'appel, et pour cause, elle se rabat sur le candidat des radicaux, de ces hommes pour lesquels il y a quelques jours à peine encore, la feuille et la bande d'à côté n'avaient pas assez d'injures.

Ça ne tire pas à conséquence. Qui ne se moquerait en effet, de pareilles manifestations ? N'est-ce pas que chacun est fixé, et n'est-ce pas que chacun déjà comprend le but poursuivi par les hommes d'affaires d'à côté ?

Le dépit les ronge. Oui, le dépit d'être exclus du parti républicain où ils voudraient rentrer après l'avoir trahi.

Tant que les hommes d'à côté ont eu un politicien qui voulait bien les traîner à sa remorque, ils ont fait fi de leur passé républicain ; mais aujourd'hui aucun politicien, — ça pourrait se trouver bientôt, — ne les veut.

Leur entourage est si encombrant, si dangereux et si peu convenable, qu'en vérité, il sera encombrant, dangereux, et peu convenable le politicien qui les acceptera.

C'est pourquoi, le parti radical a fait fi, à son tour, de ces revenants, et leur a dit, dès le jour où ils ont élevé la voix pour demander place : « Arrrière, on n'a pas besoin de vous ; on ne vous veut pas. »

Toutes les protestations de fidélité au programme, tous les salamalecs des bonzes d'à côté n'y feront rien : pas un républicain digne de ce nom, ne fera alliance avec eux.

M. Pauliac qui sera élu sénateur du Lot n'accepte pas de tels concours ; l'appoint qui semblait lui apporter les bonzes d'à côté est nul et il n'est pas sincère.

Toutes les sottises qu'ils débitent au sujet de l'élection du 3 janvier, tous les sourires qu'ils grimacent aujourd'hui à la face du candidat des radicaux ne changeront pas l'opinion de ceux qui, depuis trois ans, ont assisté aux palinodes des bonzes d'à côté !

Que ceux-ci se plaignent de cet ostracisme, tant mieux ; mais l'ostracisme n'en subsistera pas moins.

Nous le disons nettement : M. Pauliac et les républicains ne veulent pas d'un pareil contact.

LOUIS BONNET.

C'est dans l'ordre

Nous aurions mauvaise grâce à espérer une faveur quelconque de la feuille d'à côté : aussi bien l'accorderait-elle, que nous ne lui en saurions aucun gré.

Mais nous croyons devoir signaler à nos amis, la joie avec laquelle la feuille, dont tout concours est refusé par le parti républicain, insère la lettre que le conseiller général de Luzzech, « l'ancien élève de la première école du monde », M. Pendaries, nous a adressée.

Inutile de dire que cette lettre n'est ni précédée, encore moins suivie de nos entrefilets relatifs à l'incident Pendaries. Cela, c'est dans l'ordre.

La feuille d'à côté n'a aucun égard à avoir envers nous ; nous ne lui en demandons pas, n'en ayant aucun pour elle.

Mais on ne nous refusera pas le plaisir de constater cette différence de... traitement et de nous en féliciter.

L. B.

Mairie de Cahors

M. le Maire de Cahors ne recevra pas à l'occasion du 1^{er} janvier.

Conseil général

Sur la demande de plus de deux tiers de ses membres et par arrêté préfectoral en date du 19 décembre 1908, le Conseil général du Lot est convoqué en session extraordinaire pour le lundi 4 janvier 1909, à 10 heures du matin.

Au cours de cette session extraordinaire, le Conseil général délibérera sur la question des tramways et des chemins vicinaux et sur les affaires qui pourront lui être soumises par M. le Préfet.

Au 7^e

M. Breton, lieutenant-colonel au 7^e d'infanterie, est promu colonel et affecté au 138^e régiment d'infanterie.

M. Joyeux, chef de bataillon au 25^e d'infanterie, est promu lieutenant-colonel et affecté au 7^e d'infanterie.

M. Soulié, lieutenant au 11^e régiment d'infanterie, est promu capitaine en remplacement de M. de Lapparent mis hors cadres état-major et est affecté au 7^e d'infanterie.

M. Dubernard de Saget, lieutenant au 7^e, est promu capitaine et affecté au 103^e.

M. Taupenas, capitaine au 7^e d'infanterie, est nommé au grade d'adjudant à l'intendance et désigné pour la division d'Oran.

M. Doury, chef de bataillon breveté, hors cadres (état-major), est réintégré au 7^e d'infanterie (cadre complémentaire). — Maintenu stagiaire à l'artillerie.

M. Lavaysse, lieutenant au 7^e, passe au 144^e d'infanterie. — Maintenu école de guerre.

M. Garié, capitaine au 7^e passe au cadre complémentaire adjudant-major au 2^e bataillon.

M. Azéma, capitaine au 7^e, passe de la 3^e compagnie, trésorier.

M. de Ste-Marie, chef de bataillon au 7^e, passe du 2^e bataillon au cadre complémentaire.

La fête des conscrits

Les conscrits se sont réunis, comme nous l'avions annoncé, samedi dernier, dans une salle de la Mairie, mise gracieusement à leur disposition par M. le Maire. Ils ont élu une commission de huit membres, à l'effet d'organiser, le jour du Conseil de Revision, une petite fête.

Ont été élus :

Président : M. Amyeric.

Vice-président : M. Dussan.

Secrétaire : M. Tissot.

Trésorier : M. Boyer.

Secrétaire-adjoint : M. Henry.

Membres : MM. Nègre, Réal, Bailly.

Aussitôt après son élection, la commission s'est réunie afin d'élaborer un programme, qui sera soumis à une prochaine réunion générale des conscrits qui se tiendra le samedi 2 janvier 1909, à 8 heures 1/2, dans une salle de la Mairie.

Le Secrétaire :
C. TISSOT.

Les Prévoyants de l'Avenir

Dimanche, 3 Janvier 1909, à 9 heures du matin, Assemblée Générale extraordinaire des Prévoyants de l'Avenir, dans la salle du Conseil de l'Hôtel-de-Ville.

Objet de la réunion : Nouvelle décision à prendre à propos du sou mensuel. (Présence indispensable).

Le Président de la 405^e section,
PARAZINES.

La neige

Mardi matin vers 8 h. 1/2 la neige est tombée en abondance sur notre ville. Le froid est vif.

On demande des OUVRIERS
COMPOSITEURS à l'imprimerie
du « Journal du Lot ».

Chemins vicinaux

Mardi, à la préfecture du Lot, a eu lieu l'adjudication pour l'entretien des chemins vicinaux du département du Lot.

Tribunal correctionnel

Audience du 28 décembre 1908

CONTREBANDE

A la requête de l'administration des contributions indirectes, les nommés Salingard Jean, cultivateur à Vidailiac et Valette, de Senailac sont condamnés à 300 francs d'amende pour colportage d'allumettes de contrebande.

Le nommé Imbert Jean, cultivateur à Saint-Cernin, âgé de 66 ans est également inculpé d'avoir transporté du tabac de fraude.

Il est condamné à 300 francs d'amende et 6 jours de prison.

En outre Imbert est poursuivi pour avoir volé le tabac qu'il transportait. Le tribunal lui inflige 3 mois de prison.

CHASSEURS

Quatre chasseurs qui ont traqué sans permis le gibier sont condamnés à 25 francs d'amende.

GARDE A VUE

Calvet Jean, de Duravel, a laissé paître ses 4 moutons dans un champ de luzerne appartenant à une dame Cazabonne.

6 francs d'amende.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 28 Décembre, 1 h. 46 s.

L'attentat contre M. Fallières

De nouvelles perquisitions au journal « le Jaune » ont eu lieu ce matin. M. Biétry est arrivé avant les perquisitions : il rebrosa les scellés apposés sur la boîte aux lettres.

Pendant la perquisition, les magistrats ont relevé l'abonnement de Mathis au journal « le Jaune » et une souscription de 100 francs pour aider à payer un procès-verbal dressé contre un rédacteur pour outrages envers des magistrats dans l'exercice de leurs fonctions.

Les obsèques du cardinal

Lecot

Les obsèques du cardinal Lecot ont eu lieu ce matin à Bordeaux. Le cercueil a été descendu dans les caveaux de la Cathédrale.

AGENCE FOURNIER

Au moment où nous met-

tons sous presse, nous n'a-

vous pas encore reçu notre

télégramme quotidien.

FEUILLETON DU Journal du Lot 17

LES NUITS DE PARIS

Par Pierre ZACCONE

Première partie

III

Le Boom-upas

— Nous avons encore à causer.

— Au moins me direz-vous qui vous êtes ?

— Peut-être.

— Promettez-moi.

— Viendrez-vous ?

— Eh bien ! soit, j'accepte.

— A demain donc.

— A demain, répéta Franck qui s'éloigna tout pensif.

IV

Un nouveau personnage

Le lendemain de ce jour, un coupé élégant et simple emportait vers le boulevard des Gobelins Franck et son inconnu. La voiture était venue chercher le docteur à son domicile de la rue Serpente, et elle allait au trot modéré des chevaux, ce qui permettait aux deux compagnons de route de causer tout à leur aise.

L'attitude de nos deux personnages fut d'abord froide et embarrassée, Franck avait une foule de questions à adresser à son compagnon, et il ne savait ni comment, ni par où il devait commencer.

Plus il avançait dans cette voie bizarre, moins il parvenait à comprendre à quel dessin mystérieux il servait entre les mains de cet homme devant lequel tombaient ses plus fermes résolutions.

Cependant il ne voulait pas se laisser acculer dans une impasse, et il était bien résolu cette fois à savoir à quoi s'en tenir.

Et puis, faut-il le dire, il se passait dans son cœur quelque chose d'inusité et d'étrange.

Depuis une année au moins il aimait Sylvia d'un amour insensé, qu'il cachait à tous les regards, qu'il n'avait jamais confié qu'aux quatre murailles de sa mansarde... Cet amour était comme le seul esprit de sa vie laborieuse, la seule raison de sa vie opiniâtre, c'était le but unique de ses aspirations ; et bien qu'il n'ignorât pas que cet amour ne devait jamais trouver satisfaction, cependant il le bergait des rêves les plus doux et des caresses les plus tendres.

Eh bien ! depuis la veille, un grand changement s'était opéré en lui.

En voyant l'amour que Sylvia avait inspiré à ce monsieur que l'on appelait Octave, en acquiesçant surtout la certitu-

de qu'elle avait pu aimer ce petit être ridicule, il s'était senti confondu et presque humilié.

Ce n'est pas la Sylvia qu'il avait aimée, lui, ce n'est pas là surtout la belle jeune fille qu'il avait rêvée.

L'idole était descendue de son piédestal, il était tout étonné de la voir marcher et respirer comme une simple mortelle.

Quoi qu'il en soit, il ne faudrait pas conclure de ce qui précède que Franck n'aimait plus Sylvia. La jeune fille était très belle, et son cœur avait été trop sincèrement touché pour que l'impression ne subsistât pas encore forte et profonde.

Quant à l'inconnu, il se tenait dans une réserve silencieuse et observait, sans rien faire paraître, la physionomie du jeune médecin, sur laquelle se peignaient toutes les sensations qui traversaient son âme.

— Eh bien ! dit-il tout à coup en se tournant vers son compagnon, vous avez aujourd'hui la taciurnité de l'homme heureux. Voyons, cher docteur, êtes-vous satisfait ?

Franck secoua toutes les préoccupations qui l'absorbaient et regarda son interlocuteur.

— Heureux, dit-il avec un sourire... C'est selon comme vous l'entendez.

— Vous voilà cependant au comble de vos désirs.

— En effet.

— Vous avez approché Sylvia... vous lui avez parlé, vous l'avez sauvée...

— C'est vrai.

— Que faut-il de plus ?

— Tout.

— L'inconnu eut un sourire intelligent et fin.

— Tout, c'est à dire l'amour, n'est-ce pas ?

— Qu'est-ce que la renommée, la fortune, si je ne pouvais être aimé, et sous ce rapport, je suis encore dans la même situation qu'hier.

— Je n'en disconviens pas, et jusqu'à présent on peut affirmer sans être devin, que la jeune fille...

L'inconnu s'arrêta hésitant.

— Elle ne m'aime pas ! acheva Franck qui pâlit et dont la voix s'émut singulièrement.

— Pas encore, du moins, ajouta son interlocuteur ; au surplus, qu'avez-vous fait pour qu'elle vous aime ? Croyez-vous qu'à première vue Sylvia va s'éprendre pour vous d'un bel et fol amour ?

— Mais vous pensez cependant qu'elle pourrait m'aimer ?

— Pourquoi pas ?

— Il me semble que ce serait un rêve.

— Cette jeune fille n'aime personne encore.

— Eh bien ?

— C'est pour vous dire que votre sort

est entre vos mains ; d'ailleurs, les femmes n'aiment pas, elles préfèrent tout au plus.

— Au moins si j'obtenais d'elle cette préférence.

— C'est selon.

— Avec de semblables réponses vous devinez toujours, et vous ne vous trompez jamais.

— C'est que vous ne comprenez pas.

— Vous prenez le langage mystérieux des sorciers.

— Vous pensez donc qu'il faille être sorcier pour deviner les femmes ?

— On le dit.

— On les flatte.

— Vous croyez ?

— N'est-ce pas l'habitude de les flatter en tout ?

— Vous avez raison.

— Aussi les femmes, pas plus que les rois, n'ont le sentiment de la justice, la raison n'est rien en elles ; l'imagination joue le plus grand rôle.

— Peussé Sylvia s'imaginer qu'elle m'aime.

Arrondissement de Cahors

Vire

Conférence. — Le sympathique inspecteur commercial de la Compagnie d'Orléans, M. Tuzet, est venu à Vire le 20 décembre, faire la conférence annoncée. Il a traité le sujet : « Crise Viticole ».

Après avoir rappelé la crise intense et prolongée dont souffre le vignoble français, celui du Lot en particulier, M. Tuzet en énumère les causes et les ayant mises à nu, examine quels remèdes efficaces on peut leur appliquer.

Nous regrettons que le cadre forcément restreint dont nous disposons, ne nous permette pas de reproduire en leur entier les arguments développés par M. Tuzet pour venir à bout du mal dont souffrent nos populations viticoles. Nous nous bornerons à en énumérer le plus succinctement possible, pour ceux de nos lecteurs que des raisons majeures ont empêchés d'assister à cette causerie.

Après une année de travaux et d'études pratiques, nous retrouvons M. Tuzet de plus en plus partisan de l'association : « Les transformations sociales auxquelles nous assistons doivent avoir pour corollaire une transformation de la production. A des besoins nouveaux adaptés des méthodes nouvelles. Les syndicats de consommateurs appellent forcément les syndicats de producteurs. Donc, viticulteurs, syndiquez-vous pour satisfaire les demandes auxquelles vous ne pouvez faire face si vous restez isolés. Créez les caves coopératives. Par ce moyen, et par ce moyen seulement, vous ferez connaître les vins du Lot, que les représentants de toutes les classes de la société belge ont si justement appréciés à l'exposition de la C. G. V. à Bruxelles. Ne vous contentez pas à vouloir les vins de Cahors petits cousins des vins de Bordeaux. Faites connaître les vins des Côtes du Lot, ils sont assez beaux et assez généreux pour faire leur place sur le Marché sans qu'il soit besoin de leur donner un parrainage intéressé : Tel brille au second rang qui s'éclipse au premier. »

Nous ne saurions trop remercier M. Tuzet de son admirable apostolat. Déjà sous sa vigoureuse impulsion les idées s'échangent, se transforment et nous pouvons enfin espérer voir le jour où la routine vaincue, fera place à des méthodes nouvelles dont bénéficieront largement nos populations rurales si éprouvées.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Fraudes alimentaires. — M. Pédoussé, commissaire de police, poursuit ses visites dans les communes de l'arrondissement, en vue de la répression des fraudes alimentaires.

Dimanche, il préleva chez les commerçants de la ville de Cahors, un certain nombre d'échantillons de substances alimentaires. Cette visite inopinée pourrait bien réserver quelque surprise.

La neige. — La nuit dernière, à partir de deux heures du matin, la neige est tombée à gros flocons sur notre arrondissement.

Le plateau du Haut-Quercy sont recouverts d'une épaisse couche. Une pluie fine qui a succédé à la neige active la fonte dans la rivière et dans la plaine.

Une crue du Célé paraît probable.

Tribunal correctionnel. — Audience du samedi 26 décembre. — Deux affaires sont inscrites au rôle :

A la requête de l'administration des Contributions indirectes, Auguste Blaquy, âgé de 40 ans, journalier à Anglars, est poursuivi pour colportage d'allumettes de contrebande. Le tribunal le condamne à 400 fr. d'amende.

Louis-Etienne Raboussin, âgé de 44 ans, originaire de Villeneuve-sur-Lot, sans profession, est condamné à quinze jours de prison pour mendicité.

Cahors

La foire. — Notre foire de Noël avait attiré un grand nombre de personnes, car tous les trains étaient combles.

Voici les cours :
Œufs, de 1 fr. 25 à 1 fr. 30 la douzaine; volaille vieille, de 60 à 65 c.; poulets de grain, de 65 à 70 c.; canards, de 65 à 70 c.; foies de canard, de 1 fr. 35 à 1 fr. 80; foies d'oie, de 2 fr. 25 à 2 fr. 50; truffes noires, 1^{re} qualité, de 5 fr. 25 à 5 fr. 75; 2^e qualité, de 3 fr. 25 à 4 fr. 25; le demi-kilo.

Blé, 1^{re} qualité, de 13 fr. 25 à 14 fr. 50; 2^e qualité, de 16 fr. 25 à 17 fr.; avoine, de 6 fr. 75 à 7 fr. 50; maïs, de 12 fr. 50 à 13 fr. 25; haricots, de 17 fr. à 18 fr.; noix, de 9 fr. 25 à 11 fr. 50, le tout l'hectolitre.

Porc de Salers, de 950 à 975 fr.; vaches de Salers, de 675 à 725 fr.; bœufs de labour, de 680 à 750 fr.; vaches de labour, de 600 à 650 fr.; bouvillons et génisses, de 330 à 450 fr., le tout la paire; porcelets, de 30 à 40 fr. la pièce, suivant âge et grosseur.

Bœuf, de 32 à 33 fr.; vache, de 27 à 29 fr. les 50 kilos, poids vif; veau, de 75 à 95 c.; mouton, de 80 à 95 c., le tout

le kilo, poids vif; cochons destinés à la charcuterie, de 41 à 43 fr.; cochons gras, de 44 à 49 fr., le tout le quintal.

Faycelles

Obsèques civiles. — Vendredi, ont été célébrées au mas du Noyer, section de notre commune, les obsèques de Mme veuve Trapy, âgée de 83 ans, propriétaire à Lamadeleine.

C'est encore l'intransigeance du desservant qui a déterminé la famille Trapy à faire procéder civilement à cette cérémonie funèbre.

Ce prêtre a refusé catégoriquement tout service chanté et tout cérémonial usité en pareille circonstance parce que les Trapy n'avaient pas voulu s'associer au denier du culte.

C'est cette même intransigeance qui a donné à la population de Faycelles, de Lamadeleine, de Lavalde et du mas du Noyer l'occasion d'assister à une manifestation imposante qui, nous l'espérons, dessinera à l'avenir, les yeux de nos amis.

En effet, plus de trois cents personnes des deux sexes ont accompagné le cercueil jusqu'au cimetière.

Nous avons à signaler un incident provoqué par le desservant, qui avait donné l'ordre de fermer la porte de l'église et défendu de livrer la bière devant servir au transport du cercueil.

On se demande ici quand finira et jusqu'à quelle limite ira cette audace clericale.

Et, en outre, où en est la question des pompes funèbres ?

Viazac

Accident grave. — Ces jours derniers, M. Bonnet, instituteur et secrétaire de la mairie de Prendignes, était venu à Viazac rendre visite à M. le commandant de Latapie, maire de sa commune.

Dans la veillée, au moment où M. Bonnet allait assister à la messe de minuit, il a fait, en sortant du château une chute dans un ravin qui lui a occasionné des blessures d'une certaine gravité aux épaules, aux bras et aux jambes.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Marché aux noix. — Peu important. Apports faibles. Aucune variation des cours. L'hectolitre valait de 12 fr. 50 à 13 fr. 25.

Les cerneaux ont été payés 55 fr. les 50 kilos.

Cheval emballé. — Samedi soir, vers quatre heures, un propriétaire des environs s'était arrêté au restaurant Combelet, à l'abbaye-Rouge, laissant devant la porte son cheval attelé à une charrette. L'animal, effrayé ou impatient, partit soudain au galop et parcourut ainsi une partie des boulevards. Il fut arrêté sans avoir occasionné aucun accident.

Labastide-Murat

Vol de volailles. — Après les vols de volailles que nous ayons signalés, une accalmie s'était produite. Il semblait que les détresseurs de poulaillers avaient déplacé le théâtre de leurs opérations. Ce calme ne pouvait durer. Nos renards à deux pattes, qui n'opèrent qu'à intervalles irréguliers, viennent encore de renouveler leurs exploits. Autrefois c'était à une heure très avancée de la nuit qu'ils exerçaient leurs rapines, à présent, c'est presque en plein jour et dans la ville même. Forts de l'habitude de l'impunité, ils s'étaient aussi l'indifférence des propriétaires pour ce genre de larcins.

Ces jours derniers, Mme L... s'est vu soustraire six superbes canards. Par un sentiment de coquetterie sans doute, les volateurs, comme fiche de consolation, lui laissèrent cependant un canard, à moins toutefois, ce qui paraît plus probable, que, dérangés dans leurs opérations, ils n'aient pu terminer leur besogne. Vraisemblablement le volé est remis entre cinq et six heures, après le passage du soir. Des voisins perçurent bien le bruit des volailles et quelques cris étouffés, mais ils étaient loin de croire qu'à cette heure des malfaiteurs se seraient risqués à dévaliser les volières.

Ce vol denote une rare audace et une parfaite connaissance des lieux. Les auteurs n'en doivent pas être à leur coup d'essai.

Cette fois, plainte a été déposée à la gendarmerie. Espérons que l'enquête qui se poursuit amènera la découverte des coupables.

Martel

Arrestation. — Notre foire de mardi, la gendarmerie de Martel a procédé à l'arrestation du nommé Baptiste Pau, journalier, âgé de trente et un ans, inculpé de vols et d'escroqueries.

Cet individu était domestique chez M. Leymarie, propriétaire à Espargéroux, et lorsque Pau quitta son maître au commencement d'octobre, le propriétaire s'aperçut de la disparition d'une somme d'argent s'élevant à sept cent cinquante francs environ.

Pau est le coupable de ce vol ? Il en est du moins fortement soupçonné.

Marché aux truffes. — Nos marchés sont toujours bien approvisionnés.

Au marché de samedi, elles se sont vendues jusqu'à 11 fr. le kilo.

La truffe de cette année est belle et de bonne qualité.

Lamothe-Cassel

Comité radical. — En réponse à l'ordre du jour de félicitations voté par le comité radical de Lamothe-Cassel, M. Malvy, député, a adressé à M. Miquel, président du comité, la lettre suivante :

« J'ai été très sensible à l'adresse de sympathie que le comité radical de Lamothe-Cassel a bien voulu voter à mon intention.

« Je vous prie d'être auprès des membres de ce groupement l'interprète de mes plus vifs remerciements en leur renouvelant l'assurance de mes sentiments les plus dévoués ».

Payrac

Vol de truffes. — Depuis quelques jours, des propriétaires de truffières s'étaient rendus compte que des maraudeurs dévastaient leurs récoltes. Aussi firent-ils bonne garde, et c'est jours derniers l'un d'eux aperçut-il deux individus, accompagnés d'un chien, qui cavaient ses truffes. Secondé par des voisins, il se mit à la poursuite des voleurs ; mais peine inutile, il ne put les attraper. Néanmoins, on croit bien être sur leur trace, et nous croyons bien que la justice mettra la main sur ses deux individus, qui ont été reconnus pour être deux peu intéressants personnages habitant une commune des environs de Gourdon.

St-Germain

Foire. — Malgré le temps froid, la dernière foire de l'année a été assez importante.

Il s'est traité beaucoup d'affaires aux divers foirails de la localité et toujours à des prix très rémunérateurs.

Cours pratiqués :

Bœufs de boucherie, de 37 à 40 fr. les 50 kilos; bœufs d'attelage, de 700 à 800 fr. la paire; veaux, de 1 fr. 10 à 1 fr. 10 le kilo; bouvillons, de 400 à 550 fr. la paire.

Brebis avec agneaux ou prêtes à mettre bas, de 38 à 45 fr. pièce; antenais et antenaises, de 28 à 34 fr. pièce; moutons de boucherie, de 0 fr. 80 à 0 fr. 90 le kilo.

Porcs de charcuterie, de 55 à 65 fr. les 50 kilos; porcelets, de 30 à 40 fr. pièce.

Gibier en faible quantité et valant : lièvres, de 5 à 6 fr. pièce; perdreaux rouges, de 2 fr. à 2 fr. 25 pièce; perdreaux gris, de 1 fr. 50 à 1 fr. 75 pièce; grives, de 0 fr. 60 pièce; palombes, de 0 fr. 75 à 1 fr. pièce; lapins, de 1 fr. 75 à 2 fr. 25 pièce; bécasses, 3 fr. pièce; volaille, de 0 fr. 70 à 0 fr. 80 la 1/2 kilo.

Œufs, 1 fr. 20 la douzaine.

Truffes en moyenne quantité et valant : de 4 fr. 50 à 5 fr. 50 le 1/2 kilo.

Foies d'oies, de 2 fr. 50 à 2 fr. 75 le 1/2 kilo.

Jardinage en assez grande quantité et à des prix assez modérés.

En somme, assez bonne foire pour le commerce local, aussi les marchands étalagistes et débitants divers, paraissent-ils assez satisfaits du bon résultat de la journée.

Pas de vols ni d'accidents à signaler.

Souillac

Cérémonie patriotique. — Dimanche, toute une population en deuil attendait devant la mairie, dont la salle d'honneur avait été transformée en chapelle ardente, la levée du corps de Jean-Baptiste Clavel, capitaine du 2^e tirailleurs, tué le 13 mai, au combat de Ben-Ouzien. Le cortège, suivi par de nombreuses délégations, les autorités civiles et militaires, les officiers des 81^e et 7^e de ligne, s'est dirigé vers l'église, où a eu lieu la cérémonie religieuse.

Cette cérémonie a été présidée par le vicar général de Cahors, qui a prononcé une allocution et a ensuite donné l'absoute. Deux drapeaux étaient portés, le premier par les officiers du 7^e de ligne, le second par des hommes de la classe du défunt.

Les cordons du corbillard étaient tenus par l'intendant Garderein, le lieutenant-colonel Destre, représentant le ministre de la guerre; MM. Malvy, maire; Chabbert, sous-préfet; Carrière, capitaine de frégate.

Le deuil était conduit par le père du capitaine Clavel.

Le char disparaissant de nombreuses couronnes, parmi lesquelles on remarquait celles de la Ville de Souillac, des officiers du 2^e tirailleurs, de la Société des Vétérans, et un magnifique écusson de la garnison de Colomb-Bechar.

Au cimetière, des discours ont été prononcés par M. Malvy, maire; le lieutenant-colonel Destre, M. Garderein, intendant; le lieutenant-colonel Chavarot; Maratuech, lieutenant au 2^e tirailleurs; Gaby, commandant, et Bayle, lieutenant-colonel.

Chez nos voisins

Lot-et-Garonne

FUMEL

Sa maison

L'hiver est là !... Le vent gémit Près de la petite demeure. Oh sur le seuil l'enfant languit De faim, de froid, du peur. — Il pleure.

Il attend dans le soir obscur, Tremblant sous sa blouse légère, Que le travail pénible, dur, Lui rende son bonheur, sa mère.

Il est bien seul ! — L'humble logis Sans feu, sans lumière, l'atriste, Et ce soir le ciel n'a rien mis ; Pas une étoile gaie ou triste.

— Aïoli à chaque fin de jour Quand l'enfant a quitté l'école, Inquiet il attend le retour De sa maman qui le console !

Mais ce soir elle ne vient pas, C'est pourtant l'instant où la route Laisse se profiler, là-bas, Sous les arbres qui forment voûte, L'ombre chérie d'un cœur aimant, L'ombre de sa petite mère.

Encore rien — ses yeux d'enfant Fouillent la nuit et son mystère.

Le vent cesse. Le ciel couvert En gros flocons verse la neige. La plaine n'est qu'un blanc déter, Et l'enfant qui rien ne protège, Voudrait bien pouvoir de ses yeux Percer l'essaim de mouches blanches, Qui se répand depuis les cieus Jusque sur lui en avalanches.

Et la neige tombe toujours ! — Sur l'humble seuil, l'enfant-sommeille, Il croit qu'un grand lit de velours Au pied duquel sa mère veille, L'abrite dans un beau palais.

— L'enfant rêve, son premier songe Qu'il ne racontera jamais Le fait surcraire ?... Quel mensonge !

Son petit corps raidi de froid Ne vibre plus sous la souffrance. Ses yeux fermés n'ont plus d'effroi, Son petit cœur vit d'espérance.

Dernier bonheur, rêve mortel, Il voit un foyer qui pétille, Des lumières, un coin du ciel Et du pain dont la croûte brille.

La neige grossit son manteau, Et l'enfant continue son rêve, Cependant que loin, au hameau, Lentement la veillée s'achève. Recouvert par le manteau blanc Il entrevoit encore sa mère, Qui le chérit, le berce en chantant, Et d'un baiser clôt sa paupière.

L'enfant s'éveille ; c'est fini Le bon rêve de tout-à-l'heure, Il va mourir enseveli, Sous la neige froide demeure. Son œil consulte le néant Répandu par la nuit sombre, Et, la mort passe comme une ombre, L'enfant meurt en disant : Maman !...

Henri VITRAC.

Les malades souffrant de constipation, manque d'appétit, seront bien de prendre des Pilules Suisses pour combattre ces affections. C'est le remède par excellence.

Bibliographie

Les *Annales* se sont surpassées pour le dernier numéro de 1908. De brillants articles de Jules Claretie, Emile Fagnat ; un ravissant légende de Noël de Camille Saint-Saëns ; des vers de Jean Aicard ; la Vie Féminine d'Yvonne Sorey ; un article prophétique (texte et dessins), de Robida, indiquant quel sera l'aspect du monde en 1950 ; enfin, dans un Supplément théâtral gratuit, le ravissant chef-d'œuvre de Maurice Bouchor, la petite comédie du Conte de Noël, représentée au Théâtre-Français, voilà ce que vous trouverez dans ce numéro. Partout : 25 centimes.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 6^e. — Sommaire du 27 Décembre 1908.

Daniel Lesneur ; le meurtre d'une âme. — Fernand Lafargue ; L'Hostie — Capitaine Danrit ; Robinson sous-marin. — Constant Amaro ; Le sort de Loulette. — Variétés : Notes d'éclairage, le Théâtre, les Livres, les Sciences, les Sports, Notes d'hygiène, Actualités, etc.

Paris, départements, Algérie et Tunisie : six mois 8 fr., un an 15 fr. Etranger, union postale : six mois 10 fr., un an 18 fr.

On peut s'abonner sans frais dans tous les bureaux de poste.

Sommaire du Monde illustré

Par l'extrême variété des sujets qu'il groupe le numéro du

Monde illustré

offre cette semaine un très vif intérêt. Voici, d'abord, les actualités parisiennes de ces derniers jours, avec les échauffourées de la Faculté de Médecine qui ont perturbé le quartier latin et motivé l'intervention, l'on pourrait presque dire la participation de M. Lépine, aux manifestations turbulentes des étudiants.

C'est ensuite la « Grève des Bœufs » dont les agents de la paix sont obligés de protéger les tombereaux.

À l'extérieur, on s'intéressera à l'ouverture du parlement en Turquie qui fournit une suite d'illustrations fort curieuses : à la situation à Saint-Pierre et Miquelon, une question tout à fait à l'ordre du jour et qui prête beaucoup d'attrait à des pages de gravures d'une documentation originale ; au procès dont tout Londres vient de s'occuper et qui a entraîné la condamnation d'un membre du Parlement.

Une page humoristique de Benjamin Rabier : Le lapin du bois de Boulogne, plusieurs illustrations théâtrales, et quantités d'autres sujets complètent l'attrait de ce numéro, relevé par une couverture pittoresque où l'on admirera la couverture physiognomique d'une jolie Gitane de Grenade qui a dit la bonne aventure au jeune roi Alphonse XIII.

LA REVUE HEBDOMADAIRE

Sommaire du numéro du 26 Décembre

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du Catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

PARTIE LITTÉRAIRE

Henry Van Dyke professeur de littérature à l'Université de Princeton, l'esprit d'indépendance et la République des États-Unis. — Charles Gounod, lettres inédites, publiées par M. André Beaunier (I). — Jean-Louis Vanover, La Bien-Aimée (II). — Maurice Maïndron, Bayart et les Loyal Serviteurs. — Jean de Busca, le chercheur d'étoiles (conte de Noël). — Henry Bordeaux, La vie au théâtre.

Les faits de la semaine. — Revue des revues françaises et étrangères. — La Vie mondaine.

* Published 26 December 1908. Privilege of copyright in the United States reserved under the approved March 1905 by Jean-Louis Vaudoier.

PARTIE ILLUSTRÉE

Lettres inédites de Gounod : Théodore Richomme graveur, membre de l'Institut (1840). — Jules Richomme, peintre d'histoire (1818-1921). — Fac-simile d'une lettre de l'abbé Charles Gounod à Jules Richomme.

La Béatification de Jeanne d'Arc : Jeanne d'Arc, d'après une estampe conservée à la Bibliothèque nationale.

Actualités : M. Henry Van Dyke, professeur à l'Université de Princeton. — Le vice-amiral Panque de Jonquières, nommé commandant en chef de l'escadre de la Méditerranée.

Bayart et son époque : Armure de joute de Philippe le Beau, de la fin du quinzième siècle. — Armure de joute de Charles-Quint. — François I^{er}, d'après Coust.

Le président Castro, quittant Paris pour se rendre à Berlin.

Aviation : la coupe d'aviation Michelin. Les bateaux de Noël allemands : l'Invasion de l'Allemagne en Angleterre au moyen de ses dirigeables. — Le roi Pierre I^{er} de Serbie et son fils désolés. — Le prince de Bulow, « l'homme qui tient toujours debout ». — Le président Roosevelt à la chasse à l'éléphant.

L'instantané, partie illustrée de la Revue hebdomadaire, tiré chaque semaine sur papier glacé, peut être relié à part à la fin de l'année. Il forme deux volumes de 300 pages.

Nos Lectures

REVUE NATIONALE ILLUSTRÉE PARAISSANT LE DIMANCHE

Sommaire du N° 13 du 27 Décembre 1908

Grands et petits enfants, Christophe. — A bâtons rompus, Le Défective. — Une belle encheûre, Max et Alex Fischer. — Les Etrennes du Facteur, P. et V. Marguerite. — Nouvelle année (poésies), Jacques Normand. — Pour les cochers de fiacre, Jean Richepin. — L'Esprit des autres, Le Forester. — Souhaits et jouteux, Emile Hinzelin. — Les Enfants normaux, Edouard Petit. — Le Jour de l'an (poésies), Georges Esclavy. — Lettre d'excuse, J.-J. Rousseau. — Etrennes à Pitou, Léon Robelin. — Si la guerre éclatait, Général Pédaya. — Radiations cérébrales, G. Renaudot. — Le Théâtre, Troicoup, P.-C. — Ce qu'il en pense, Pierre Corrad. — Mes Mémoires, Camille Flammarion. — La Peine de Mort, Robert Eude. — Mademoiselle Joujou, L.-B. Sjøstedt. — Le Coin où l'on rit, Le Domino Vert. — Le Jour de l'an (page comique illustrée), Jaur. — Guerre et folie, D. Louis Margain. — Les Sports, Paul Champ. — Le Chien des Baskerville, Conan-Doyle.

On s'abonne sans frais dans les bureaux de poste ou par mandat, à l'adresse de Nos Lectures, 28, rue Racine, Paris.

France, 6 fr. par an. Union postale, 10 fr. par an.

Le N° 10 centimes. — Envoi n° Spécimen sur demande affranchi.

Renseignez-vous à Cahors

Avant de prendre un remède, renseignez-vous à son sujet. Mme A. Trabouillet, 77, rue Nationale, à Cahors, nous dit : « Je m'ennuyais atrocement de souffrir constamment des reins depuis une dizaine d'années sans pouvoir trouver la guérison. J'ai tribués ces douleurs de reins à du rhumatisme, car au moment des crises aiguës, le mal se portait en outre dans les bras et les jambes. Je ne pouvais alors plus me baisser ni me courber ; la nuit je me reposais à peine car il m'était difficile de me retourner dans mon lit et le plus petit effort était si douloureux pour moi que le travail m'était fort pénible. Après une semaine de traitement par les Pilules Foster pour les Reins, vendues à la pharmacie Orlicac, à Cahors, mes mouvements étaient plus libres ; mes reins n'étaient plus aussi raidis ni aussi sensibles, enfin au bout d'un mois, je ne souffrais plus du tout ; je ne saurais trop vous témoigner ma reconnaissance et ma satisfaction. Je certifie exact ce qui précède et vous autorise à le publier. »

Il n'y a pas de bonne santé possible si les reins ne sont pas en bon état. Les reins filtrent le sang et en éliminent les impuretés et les poisons. La santé du corps tout entier dépend du fonctionnement des reins. Les reins malades ou faibles sont la cause de la plupart des maladies les plus dangereuses : telles que l'hydropisie, l'albuminurie, la gravelle, la pierre, les troubles urinaires, le rhumatisme, le lumbago, la sciaticité. Ces symptômes sont les avant-coureurs de troubles plus sérieux qui arriveront sûrement si on ne les évite pas en prenant à temps les Pilules Foster pour les Reins. On trouve les Pilules Foster (marque originale) chez tous les pharmaciens, 3 fr. 50 la boîte ; 19 francs les six ou franco contre mandat ; spécialités Foster, H. Binac, pharmacien, 25, rue Saint-Ferdinand, Paris. Dans l'intérêt de votre santé, si vous voulez avoir un bon résultat, exigez la véritable boîte avec la signature « James Foster » et refusez toute imitation ou substitution. 10

LE BON FUMEUR
NE VEUT PLUS FUMER
d'autre Papier à Cigarettes
QUE LE
Zig-Zag
GOMMÉ
NON GOMMÉ
et BOUT LUSTRÉ
Le Zig-Zag se vend exclusivement
dans les débits de tabac
FUMEURS, EXIGEZ-LE PARTOUT!

Grande Pharmacie de la CROIX-ROUGE

La plus importante Pharmacie de toute la région parce qu'elle est :
La mieux approvisionnée
la mieux organisée
la meilleur marché

expédie dans tout le département des produits rigoureusement purs sortant des meilleures maisons : Poulenc, Dausse, Bayer, etc., ou préparés par le pharmacien lui-même d'après les nouvelles formules inscrites au Codex de 1908.

La meilleure de toutes les Huiles de Foie de Morue

Huile de Foie de Morue Ambrée Vierge

de John Stevens, provenance directe de Bergen (Norvège) en fûts cachetés. La meilleure de toutes les Huiles de Foie de Morue est sans contredit l'Huile Ambrée Vierge obtenue par l'action d'une température modérée sur les foies choisis n'ayant subi qu'une légère fermentation.

Elle ne présente pas la saveur âcre et forte des autres Huiles de Foie de Morue obtenues par extraction à une température élevée, des foies putrides, pour en augmenter le rendement et la livrer à des prix dérisoires de bon marché, après mélange avec des huiles végétales.

Notre Huile de Foie de Morue ne renferme donc ni ptomaines, ni alcaloïdes, ni les produits d'

Chronique agricole

TRANSPORT DES ENGRAIS

Le ministre des travaux publics vient d'homologuer une proposition de la Compagnie d'Orléans concernant le transport des engrais de poissons, cornes torréfiées et déchet de poissons.

Actuellement, les engrais de poissons sont taxés sur le réseau d'Orléans, au barème I, d'après le tarif spécial P. V. 22, tandis que les engrais de mer sont au barème III beaucoup plus réduit.

Cette différence de taxation s'explique certainement par la différence de valeur des deux engrais. L'engrais de poissons est un produit riche, en azote et en acide phosphorique provenant de poissons non comestibles ou de déchets de poissons avariés qu'on traite ou par la vapeur d'eau surchauffée avec extraction de l'huile par compression, ou par l'acide sulfurique avec adjonction de phosphate de chaux après séparation de l'huile. Le résidu de l'opération est ensuite desséché et pulvérisé pour servir d'engrais agricole. Cet engrais a une valeur assez élevée (120 fr. la tonne en moyenne.)

Les engrais de mer, par contre, sont peu riches et d'une très faible valeur (5 à 10 fr. la tonne environ). Ce sont les goémones, vases marines, varechs, qu'on recueille sur le littoral et qui ne sont soumis à aucune transformation.

On s'explique donc que ces deux engrais, d'origine et de valeur si différentes, aient une tarification dissemblable. Néanmoins, en raison de l'écart considérable qui existe entre les deux barèmes et pour donner satisfaction à des demandes qui lui étaient adressées, la Compagnie d'Orléans a consenti à abaisser la tarification des engrais de poissons et à leur appliquer le barème II au lieu du barème I, par wagon complet de 10.000 kilos. Le tableau suivant montre l'avantage de la proposition :

	Barème I	Barème II	Barème III
par tonne par tonne par tonne			
100 k...	5,00	4,50	3,50
200.....	8,50	6,00	3,50
300.....	10,75	7,50	6,35
400.....	12,75	9,00	7,35
500.....	14,75	10,50	8,35
600.....	16,75	12,00	9,35

Certains auraient voulu obtenir l'assimilation complète des deux engrais au point de vue de la tarification. La Compagnie n'a pas cru pouvoir aller jusque là et considérer comme taxables de la même manière deux marchandises d'une valeur très différente. Telle qu'elle est, la concession accordée par la Compagnie est très importante et l'on doit s'en contenter pour le moment.

Chemin de fer d'Orléans

Relations avec l'Espagne et le Portugal

Il est délivré :

A) Au départ de Paris (Quai d'Orsay) :
1° Pour Madrid, Valladolid, Saragossa et Saint-Sébastien, via Bordeaux-Irun :
a) Des billets directs simples ; b) des billets d'aller et retour individuels valables 30 jours, avec faculté de prolongation ; c) des billets d'aller et retour collectifs de famille valables 45 jours, avec faculté de prolongation ; réductions variant de 20 à 40 % ; suivant le nombre de personnes.
Enregistrement direct des bagages.
Faculté d'arrêt, tant en France qu'en Espagne, à un certain nombre de points.
2° Des billets d'aller et retour valables 30 jours pour Lisbonne et Porto.
3° Des billets d'aller et retour directs pour Port-Bon (avec retour au départ de Cerbère), via Tours, Bordeaux, Narbonne à l'aller et via Narbonne, Montauban, Limoges, au retour ou inversement, validité 13 jours.
B) Au départ de Paris et de toutes les gares du réseau :

A l'époque de Pâques, des billets d'aller et retour individuels à prix exceptionnellement réduits, pour Madrid et pour Séville. Ces prix ont été en 1903 :

Pour Madrid : de 150 fr. en 1^{re} classe, de 105 fr. en 2^e classe ;
Pour Séville : de 190 fr. en 1^{re} classe, de 135 fr. en 2^e classe.

C) Au départ de Paris et des principales gares du réseau :

1° Des billets demi-circulaires espagnols, comportant 6 itinéraires, conjointement avec des billets français dont l'itinéraire comporte la sortie de France par Port-Bon et la rentrée en France par Hendaye ou réciproquement.
2° Des billets circulaires espagnols, à itinéraire facultatif, conjointement avec des billets français comportant, soit la sortie et l'entrée par le même point frontière, soit l'entrée en Espagne par Irun et la sortie par Port-Bon ou inversement.
D) Au départ de Paris, Orléans, Blois, Tours, Châtelleraut, Poitiers, Angoulême, Le Mans, Vierzon-Ville, Bourges, Châteauroux, Montluçon, Limoges-Bénédictins, Périgueux, Aurillac, Cahors, Tulle, des billets directs avec enregistrement direct des bagages pour Barcelone ou réciproquement.

Billets d'excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours, avec faculté de prolongation.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou via Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e itinéraire : 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours, sans faculté de prolongation.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année.

Cartes d'excursions en Touraine

Ces cartes, délivrées toute l'année à Paris et aux principales gares de province, comportent la faculté de circuler à volonté dans une zone formée par les sections d'Orléans à Tours, de Tours à Langeais, de Tours à Bourgueil, de Tours à Givères, de Bourgueil à Romorantin et de Romorantin à Blois.

Elles donnent, en outre, droit à un voyage aller et retour, avec arrêts facultatifs, entre la gare de départ du voyageur et le point d'accès à la zone définie ci-dessus.

Leur validité est de 15 jours, non compris le jour du départ à l'aller, ni celui de l'arrivée au retour, avec faculté de prolongation à deux reprises de 15 jours moyennant supplément.

Des cartes de famille sont délivrées avec une réduction de 10 à 50 % sur les prix des cartes individuelles, suivant le nombre des membres de la famille.

PUBLICATIONS

éditées par la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses principales gares et bureaux succursales.

Le Livret-Guide illustré (Notices, Tarifs, Horaires) 0 fr. 30 (franco 0 fr. 50).

Albums de photographies : *Souvenir de mon voyage en Touraine*, 1 fr. (franco 1 fr. 10) ; *Touraine, Bretagne Aovergne*, 0 fr. 20 (franco 0 fr. 25).

Cartes postales illustrées : *La Touraine et ses Châteaux*, 2 séries de 6 cartes chacune, la série 0 fr. 30 (franco : 0 fr. 35).

Brochures illustrées à 0 fr. 10 franco (0 fr. 15)

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de Georges Sand). — LA BRETAGNE. — L'AUDE. — LA TOURAINNE. — LES GORGES DU TARN. — POITOU, ANGOUMOIS. — EXCURSIONS EN FRANCE. — ROUERQUE ET ALBIGEOIS.

Itinéraires géographiques à 0 fr. 10 franco (0 fr. 15)

De Tours à Nantes.
De Nantes à Landerneau, et embranchements.
D'Orléans à Limoges.

De Limoges à Clermont-Ferrand, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.

De St-Denis-près-Martel à Arvant, ligne du Cantal.

De Tours à Angoulême.

D'Angoulême à Bordeaux.

De Tours à Vierzon.

De Tours à Montluçon.

De Limoges à Agen.

De Limoges à Montauban.

D'Eygurande à Aurillac.

Les affiches illustrées publiées par la Compagnie d'Orléans ainsi que 4 tableaux itinéraires *Touraine, Bretagne, Aovergne, Pyrénées*, entourés de reproductions photographiques, sont également mis en vente, s'adresser à l'Administration Centrale, Bureau de la Publicité, 1, Place Valhubert, Paris.

ETUDE

M^e Franck SAUVÈTRE

Licencié en Droit
AVOUÉ A CAHORS

10, Cours de la Chartreuse, 10
(Successor de M^e Camille AUTEFAGE)

VENTE

LIGITATION

les étrangers admis

De divers immeubles situés dans la commune de BEAUREGARD arrondissement de CAHORS.

EN TROIS LOTS

L'adjudication aura lieu le Mardi vingt-six Janvier mil neuf cent neuf, à une heure et demie du soir et heures suivantes, s'il y a lieu, à l'audience des criées, à la barre du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de la dite ville par devant Monsieur le Président d'audience à ces fins commis.

On fait savoir à qui il appartient :
Qu'en vertu d'un jugement contradictoire, rendu par le tribunal

civil de Cahors le douze août mil neuf cent huit, enregistré, expédié et signifié.

Aux requêtes, poursuites et diligences de : 1^o Madame Elise VINEL banquière, veuve de Monsieur Auguste BOUDON négociant escompteur ; 2^o Madame Lucie BOUDON sans profession épouse de Monsieur Joseph BRAMEL conseiller de préfecture en disponibilité et ce dernier agissant tant en son nom personnel que pour assister et autoriser son épouse, tous trois demeurant et domiciliés à Cahors (Lot), agissant tous les sus-nommés comme représentants de Monsieur Auguste BOUDON, leur mari et père, quand vivait escompteur demeurant à Cahors (Lot).

Ayant M^e Franck SAUVÈTRE pour avoué constitué près le tribunal civil de Cahors.

En présence ou eux dûment appelés de : 1^o Monsieur Philippe OLIE cordonnier ayant demeuré à Beaugard et en Amérique et actuellement à Beaugard ayant M^e François SÉGUY pour avoué constitué près le tribunal civil de Cahors ;
2^o Madame Virginie DAZOLS sans profession veuve de Monsieur Joseph OLIE, demeurant à Beaugard, prise tant en son nom personnel, qu'au nom et comme tutrice naturelle et légale de sa fille mineure Emma OLIE issue de son mariage avec le dit Joseph OLIE, demeurant avec elle.

Parties co-litigantes n'ayant pas constitué avoué.

Il sera procédé le Mardi vingt-six janvier mil neuf cent neuf à une heure et demie du soir et heures suivantes s'il y a lieu à la barre du tribunal civil de Cahors au palais de Justice de la dite ville, pardevant Monsieur le Président d'audience à ces fins commis, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles dépendant de la succession de Madame Victoire DELMON en son vivant demeurant à Beaugard.

Les dits immeubles ci-après décrits et désignés seront vendus en trois lots comme suit :

DÉSIGNATION des immeubles A VENDRE

TELLE QU'ELLE EST INSÉRÉE AU CAHIER DES CHARGES.

Premier lot

Le premier lot comprendra : Article premier. — Un entier article en nature de terre labourable sis au lieu dit « Les Ignettes », formant les numéros 373 partie, 374, 375 et 376, section C, du plan cadastral de la commune de Beaugard, d'une contenance de trente-cinq ares, deux centiares, confrontant dans son ensemble à chemins publics, terre de Theil et terre de Lafon.

Article deux. — Un bois sis au lieu dit « Combe del Courmié » ou « Peyralade » formant le numéro 232 partie, section A, du dit plan cadastral, d'une contenance cadastrale de vingt-six ares, quatre-vingts centiares, confrontant à bois d'E-caussat et à chemin public.

Deuxième lot

Le deuxième lot comprendra un entier article en nature de pré sis au lieu dit « Alpesquié » formant le numéro 614, section C, du dit plan cadastral, d'une contenance cadastrale de vingt-sept ares, trente-six centiares, et confrontant dans son ensemble à p^é de la commune de Beaugard, pré Dazols et pré de Fraysse.

Troisième lot

Le troisième lot comprendra un corps d'immeubles composé de maison et sol de maison, sis à Beaugard, formant le numéro 513, section C, du dit plan cadastral. Cette maison à un rez-de-chaussée servant de décharge, un premier étage formé d'une pièce servant de cuisine et un galetas, on accède au premier étage par un escalier intérieur, en bois, et est couverte en tuiles creches, et confronte d'un côté à place publique, d'autre côté à maison Costes, et d'autre côté à maison Delcol.

MISES A PRIX

Le premier lot sera mis en vente sur la mise à prix de 200 f. deux cents francs, ci...
Le deuxième lot sera mis en vente sur la mise à prix de cent francs, ci... 100 f.
Le troisième lot sera mis en vente sur la mise à prix de soixante francs, ci... 60 f.

Faculté de baisser les mises à prix

Aux termes du jugement rendu par le tribunal civil de Cahors le douze août mil neuf cent huit M. le Président d'audience, pourra baisser indéfiniment les mises à prix au cas où il ne surviendrait pas d'enchères sur les mises à prix ci-dessus fixées.

PAIEMENT DES FRAIS

Tous les frais sans exception faits depuis l'instance en partage jusqu'au jour de l'adjudication seront payés par les adjudicataires en diminution de leur prix d'ad-

judication et ce dans les dix jours de cette adjudication.

Pour extrait certifié sincère par moi avoué sousigné.

Cahors le 12 décembre 1908

L'avoué poursuivant,

Signé : Franck SAUVÈTRE.

Enregistré à Cahors, le 12 décembre mil neuf cent huit, folio Case 1. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Le Receveur, Signé : Ch. D'ALGAY

Pour plus amples renseignements, s'adresser à :

1^o M^e SAUVÈTRE, avoué poursuivant la licitation :

2^o M^e SÉGUY avoué co-litigant qui, comme tous les autres avoués occupant près le Tribunal civil de Cahors, pourront être chargés d'enchérir.

ETUDE DE M^e Franck SAUVÈTRE

Licencié en Droit
AVOUÉ A CAHORS

10, COURS DE LA CHARTREUSE, 10
(Successor de M^e Camille AUTEFAGE)

VENTE

SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

au plus offrant

et dernier enchérisseur

EN TROIS LOTS

De divers immeubles situés dans les communes de BEAUREGARD et de VIDAILLAC, canton de LIMOGNE, arrondissement de CAHORS.

L'adjudication aura lieu le Mardi vingt-six Janvier mil neuf cent neuf, à une heure du soir, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de la dite ville.

On fait savoir à qui il appartiendra qu'en vertu de la grosse d'un jugement rendu par défaut par le tribunal de commerce de Cahors le douze juin mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré.

Et par suite d'un procès-verbal de saisie immobilière du ministère de M^e OLIE, huissier à Limogne en date du quinze octobre mil neuf cent huit, enregistré, dénoncé et transcrit avec l'exploit de dénonciation, au bureau des hypothèques de Cahors, le quatre novembre mil neuf cent huit, volume 84, numéros 14 et 15.

Et encore en exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil de Cahors, le vingt-deux décembre mil neuf cent huit, enregistré, lequel donne acte à M^e SAUVÈTRE des lectures et publication du cahier des charges à fixé la vente au mardi vingt-six janvier mil neuf cent neuf.

Et qu'aux requêtes, poursuites et diligences de : 1^o Madame Elise VINEL banquière veuve de M. Auguste BOUDON ; 2^o Madame Lucie BOUDON, sans profession, épouse de M. Joseph BRAMEL, conseiller de préfecture en disponibilité, et 3^o de ce dernier agissant pour la validité, tous trois demeurant et domiciliés à Cahors (Lot) agissant, chacun en sa meilleure qualité, à raison des droits qu'il peut avoir à prétendre dans la succession de feu M. Auguste BOUDON, quand vivait escompteur, domicilié à Cahors, où il est décédé à la survivance de sa dite veuve et de sa fille mineure madame Lucie BOUDON ; agissant comme attributaires de la créance résultant du jugement dont il vient d'être parlé.

Ayant M^e Franck SAUVÈTRE pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors.

Sur la tête et au préjudice de Madame Virginie DAZOLS sans profession, veuve de M. Joseph OLIE demeurant et domiciliée à Beaugard prise en qualité de mère et tutrice naturelle et légale de demoiselle Emma OLIE, sa fille mineure issue de son mariage avec le dit Joseph OLIE.

Partie saisie n'ayant pas d'avoué constitué.

Il sera procédé le mardi vingt-six janvier mil neuf cent neuf à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors au Palais de Justice de la dite ville, à une heure du soir à la vente sur saisie immobilière au plus offrant et dernier enchérisseur en trois lots, de divers immeubles dont la désignation suit.

DÉSIGNATION des immeubles A VENDRE

BIENS situés dans la commune de Beaugard.

Article premier. — Une vigne perdue appelée « Las Crozès » dé-

signée sous le numéro 330 section C du plan cadastral, de la commune de Beaugard, contenant environ sept ares, soixante treize centiares, classe 3, et d'un revenu de quatre-vingt-treize centimes confrontant avec E-caussat, Fraysse, Theil et chemins.

Article deux. — Un bois appelé « Clup Loubatières » désigné sous le numéro 60, même section C du dit plan cadastral, d'une contenance de quarante cinq ares quatre-vingt-quatorze centiares environ, classes 2, 3 et 4, d'un revenu de quatre francs soixante-huit centimes, confrontant avec Fontenille, Peyre et Marty.

Article trois. — Un article en nature de vigne perdue appelé « Mas de Pasterou », désigné sous le numéro 14, même section C, du dit plan, d'une contenance de dix-sept ares soixante-six centiares environ, classes 2, d'un revenu de quatre francs quarante deux centimes.

Article quatre. — Une maison sise à Beaugard, construite en pierres, recouverte en pierres plates, son toit est à deux tombants d'eau, elle est composée d'un rez-de-chaussée servant de boutique de cordonnier ou de cave, d'un premier étage servant de cuisine et de chambre à coucher, et d'un galetas ; elle confronte avec maison David, grange du sieur Philippe Olié, à l'air et route ou place publique ; elle est désignée sous le numéro 613, section C, du plan cadastral de la commune de Beaugard ; le sol est d'une superficie de trente-six centiares, classe un, d'un revenu de trente-deux centimes la maison est de neuvième classe et d'un revenu de neuf francs.

Article cinq. — Une autre maison sise audit Beaugard, construite en pierres recouverte en pierres plates, son toit est à deux tombants d'eau ; elle est composée d'un rez-de-chaussée servant de cave, d'un premier étage, servant de cuisine et logement, elle confronte avec Emmanuel Gouzou, route et petit jardin, compris dans la présente saisie, son sol est d'une contenance de quarante-deux centiares, classe un, d'un revenu de trente-six centimes, formant le numéro 486, section C, du plan cadastral de ladite commune, d'un revenu la maison de huit francs, classe huit.

Article six. — Une petite grange sise au même lieu, construite en pierres, recouverte en tuiles, composée d'un rez-de-chaussée servant d'écurie à bestiaux ; elle confronte avec Flaujac, Savignac et chemin.

Article sept. — Un petit jardin sis à Beaugard, formant le numéro 618, section C du plan de ladite commune, d'une contenance de soixante-six centiares environ, première classe, d'un revenu de cinquante-sept centimes.

Article huit. — Un autre jardin sis au même lieu formant le numéro 485, même section et plan, d'une contenance de un are soixante-six centiares environ, première classe, d'un revenu de un franc cinquante centimes.

BIENS

situés dans la commune de Vidailiac.

Article un. — Un bois appelé « Clos Loubatous » formant le numéro 116 partie, section A du plan cadastral de ladite commune de Vidailiac, quatrième classe, d'un revenu de un franc dix centimes, d'une contenance de quinze ares soixante-treize centiares environ, et confronte avec Peyre et Dazols.

Lotissement ET MISES A PRIX

Le premier lot comprendra les articles un, trois, quatre, six et sept de la désignation ci-contre, et sera mis en vente sur la mise à prix de trois cents francs, ci... 300 f.

Le deuxième lot comprendra les articles deux, cinq et huit de la désignation et sera mis en vente sur la mise à prix de quatre cents francs, ci... 400 f.

Le troisième lot comprendra

REPRÉSENTANTS sont demandés pour s'occuper d'affaires financières, sans quitter emploi. Travail facilité par énorme publicité. Aucune aptitude spéciale exigée. Ecrire : BANMEYER, 11, rue Nouvelle, Paris.

NE VOUS LAISSEZ PAS TROMPER EXIGEZ DES BILLETS DE LOTERIE DE LA MAISON de RETRAITE des ARTISTES

La Première Grande Loterie à Tirer

La somme qui vous offre 621.100 f. de Lots.

250.000^f, 100.000^f, 50.000^f et 221.100^f de Lots divers.

Payables en or et déposés au Comptoir d'Escompte de Paris.

Prix du Billet : UN franc.

Tous ceux qui désirent participer au tirage devront prendre DES MAINTENANT leurs billets mis en vente dans tous les bureaux de tabac, libraires, papeteries. Pour les envois à domicile s'adresser au siège de la Loterie, 110, boulevard Sébastopol, Paris, où tout acheteur de 5 billets recevra gratuitement la liste officielle des numéros gagnants, joints 0,10 p^r le port et p^r les envois en timbres, ajouter 0,10 p^r le change.

les biens situés dans la commune de Vidailiac et sera mis en vente sur la mise à prix de cinquante francs, ci... 50^f.

PAIEMENT DES FRAIS

Tous les frais faits jusqu'au jour de la vente viendront en diminution du prix d'adjudication ils seront payables dans les dix jours de l'adjudication.

Cette vente aura lieu en outre aux clauses, charges et conditions indiquées aux cahiers des charges fait et rédigé par M^e F. SAUVÈTRE avoué poursuivant la vente, et déposé par lui au greffe du Tribunal civil de Cahors, où toute personne peut en prendre connaissance.

NOTA. — Il est en outre déclaré à toutes personnes du chef desquelles il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales qu'elles devront les requérir avant la transcription du jugement d'adjudication ou peine de déchéance.

L'avoué poursuivant Signé : F. SAUVÈTRE

Enregistré à Cahors, le 12 décembre mil neuf cent huit, folio Case 1. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Le Receveur, Signé : Ch. D'ALGAY.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e Franck SAUVÈTRE, avoué qui, comme tous les autres avoués occupant près le Tribunal civil de Cahors pourra être chargé d'enchérir.

Vient de paraître

A la Librairie DELSAUD RUE DE LA MAIRIE, CAHORS

LE GRAND ANNUAIRE DU LOT pour 1909

CONTENANT LES PRÉVISIONS DU TEMPS par XAINIRAILLES, d'Issoire (Puy-de-Dôme)

Illustré de plus de 500 gravures une légende Historique :

LA FILLE DE L'USURIER DE CAHORS ou les Anglais dans le Quercy

Les adresses utiles de la ville de Cahors et celles de tous les commerçants du département. — Tous les renseignements administratifs et commerciaux, etc., etc.

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h. 69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'Ecole Dentaire de France Successeur de BAKER

75, Boulevard Gambetta Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

Le propriétaire garant : A. COUESLANT